



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Passeports diplomatiques - Octroi, utilisation, bénéficiaires

Question écrite n° 15942

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'octroi et l'emploi des passeports diplomatiques. De récentes informations, parues dans la presse, font état d'environ 38 000 à 40 000 de ces dispositifs. Il lui demande donc, d'une part, de bien vouloir préciser le nombre de détenteurs de ces passeports diplomatiques, en précisant, d'autre part, la proportion de ceux-ci n'appartenant plus au corps diplomatique. Il semblerait en effet que les anciens ambassadeurs sont bénéficiaires à vie de ce privilège et qu'ils pourraient donc s'en servir même s'ils exercent une activité exclusivement privée.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15942

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 533

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)